

Sites Natura 2000 du Finistère Sud
 « Archipel des Glénan » « Dunes et côtes de Trévignon » « Roches de Penmarc'h »
Programme « Econaviguer dans une aire marine protégée (Econav) »
Note d'information



POINT SUR LA GESTION NATURA 2000 DES SITES DU FINISTERE SUD

Les Documents d'objectifs (Docobs) des trois sites Natura 2000 ont été finalisés en septembre 2014, ils ont obtenu leur approbation préfectorale en mai 2015. Les sites sont passés **en phase d'animation depuis début 2015**. Les **actions** visant **une fréquentation nautique durable des sites**, en particulier aux Glénan, sont **prioritaires**.

Il est donc proposé **de les mettre en œuvre ensemble dès cette année**, via le programme « Econaviguer dans une Aire Marine Protégée » (Econav en abrégé).

PROGRAMME ECONAVIGUER DANS UNE AIRE MARINE PROTEGEE (ECONAV)

CONSTATS

Plusieurs constats ont conduit à préparer ce programme :

- Les sites Natura 2000 se fondent sur une **démarche concertée et participative de gestion**, fondée sur des **principes de développement durable** ;
- Les sites Natura 2000 bénéficient de **peu de moyens techniques, financiers et de contrôle** alors que ces **espaces protégés** sont **immenses** ;
- Bien que les **impacts de la fréquentation nautique** sur l'environnement restent **difficiles à appréhender et caractériser**, ils **doivent être considérés et gérés au possible sur ces sites naturels à enjeux environnementaux forts**.



ROLE DES USAGERS

Forts de ces constats, le programme « Econaviguer dans une AMP » vous propose de **vous impliquer dans la gestion des questions de fréquentation nautique sur les sites Natura 2000 du Finistère Sud**, via diverses actions que vous pourriez proposer et mettre en œuvre ces prochaines années, en matière de :



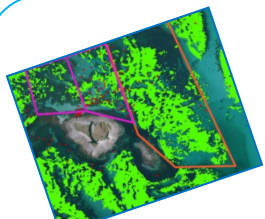
Gestion participative

Comment développer l'implication des usagers et les fédérer sur un projet commun de gestion des sites Natura 2000 ? Comment tendre vers l'autogestion des sites par leurs propres usagers ?

Sensibilisation et évolution des pratiques

Quelle stratégie de sensibilisation pouvons-nous construire ensemble ? Quel rôle chacun d'entre nous peut-il jouer en la matière ? Quelles actions engager, quels messages, quels supports, lieux et périodes de diffusion, etc. ?





Zone de protection volontaire des herbiers
Zone de mouillage 1 année sur 2 (Année paire/impaire)

Partage de l'espace entre activités nautiques, milieux naturels et espèces

Dans une perspective de développement durable du nautisme, des secteurs sont-ils à préserver, quand et de quoi (navigation, mouillage, etc.) ? Comment rendre effectif ce partage de l'espace sur site ? Faut-il envisager un zonage réglementaire, un zonage dont le respect serait basé sur de la sensibilisation ou un mixte des deux ? Quelles sont les autres solutions techniques que nous pourrions envisager, comme les mouillages écologiques, la gestion saisonnière des mouillages sur corps-morts, etc. ? Etc.

COMMENT S'IMPLIQUER DES CET ETE ET PAR LA SUITE

Cet été 2015, 2 animateurs vont venir à votre rencontre ainsi qu'à celle d'utilisateurs de l'archipel des Glénan : Pascal Ragot, animateur du site Natura 2000 « Archipel des Glénan » et Stéphanie Brulé-Josso, médiatrice et ethnologue spécialisée dans le nautisme.

L'objectif de cette démarche est de **mieux se connaître : découvrir la diversité des usagers du site, des pratiques, de leur rapport au site et à la nature**, etc.

Pour ce faire, les animateurs ont besoin de **rencontrer et de s'entretenir** avec divers usagers du site, **d'embarquer avec certains**, à la demi-journée ou la journée.

Cette étude fera l'objet **d'une restitution aux usagers et acteurs locaux en fin d'année**.

Sur les bases de cette **démarche de découverte mutuelle**, des **rencontres multi-acteurs** seront organisées dès l'automne 2015 et sur le long terme, destinées à développer l'éconavigation sur les sites Natura 2000 du Finistère Sud, selon les axes qui vous sont proposés :

- gestion participative ;
- sensibilisation et éducation à l'environnement ;
- partage de l'espace et zonages.

Votre **participation est essentielle !**

- dans l'élaboration des actions ;
- dans leur mise en œuvre au quotidien.

L'occasion nous est donnée aujourd'hui de développer un véritable modèle de gestion participative d'un site protégé : à nous tous de la saisir !

Pour tout complément d'information :

Pascal Ragot
Animateur des sites Natura 2000 "Archipel des Glénan" et "Marais de Moustierlin"
Mairie de Fouesnant
BP 5, 29170 - Fouesnant-les-Glénan
Tél. 06.75.53.83.78
Pascal.ragot@ville-fouesnant.fr

